



LE PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

LA RÉVISION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) DE VAL DE GARONNE GUYENNE GASCOGNE CONSTRUIT SON PROJET.

QU'EST-CE QUE LE PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE



Le Mot du Président



Un cap fixé pour le territoire pour 20 ans !

Le Pôle territorial, Val de Garonne Guyenne Gascogne s'est engagé dans une démarche de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) dans la continuité de ses ambitions : donner les moyens au territoire de se développer et offrir à la population une qualité de vie pour aujourd'hui et pour demain.

Nous sommes à présent dans une phase stratégique pour le projet. Après avoir mis en exergue les forces et les faiblesses du territoire, révélé les contraintes qui s'imposent à nous, nous nous appuyons sur l'ensemble des opportunités pour un développement vivable et viable pour tous.

Les grandes orientations du Projet d'Aménagement Stratégique, qui vous sont présentées dans cette troisième « Lettre SCoT », sont le point de départ de la prochaine étape, la plus engageante : se fixer des objectifs pour l'avenir.

Le Président



LES 4 PILIERS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE



1

Conforter le rôle de pôle d'équilibre régional



2

Assurer un maillage territorial cohérent de centralités attractives et dynamiques, gage d'un développement équilibré et solidaire du territoire



3

Faire des atouts culturels et touristiques une force pour le rayonnement du territoire



4

Ancrer durablement le territoire en s'appuyant sur ses ressources



PILIER 1. CONFORTER LE TERRITOIRE DANS SON RÔLE DE PÔLE D'ÉQUILIBRE RÉGIONAL

1. RENFORCER LES CONNEXIONS AVEC LES ESPACES EXTÉRIEURS POUR AMPLIFIER LES SYNERGIES

- > Renforcer les coopérations territoriales stratégiques
- > Engager une démarche collective d'attractivité résidentielle conjointe
- > Déployer le Très Haut Débit sur le territoire

2. CONSTRUIRE UNE ÉCONOMIE ATTRACTIVE ET COMPLÉMENTAIRE

- > Requalifier les zones industrielles existantes vers des ZAE plus qualitatives
- > Anticiper l'extension de la ZAC Marmande Sud afin d'asseoir son rôle de ZAE à vocation régionale
- > Assurer la Reconquête des friches économiques à l'aide d'une politique volontariste

3. DÉVELOPPER DES MOBILITÉS INNOVANTES ARTICULÉES AVEC LES ESPACES DE VIE DU TERRITOIRE

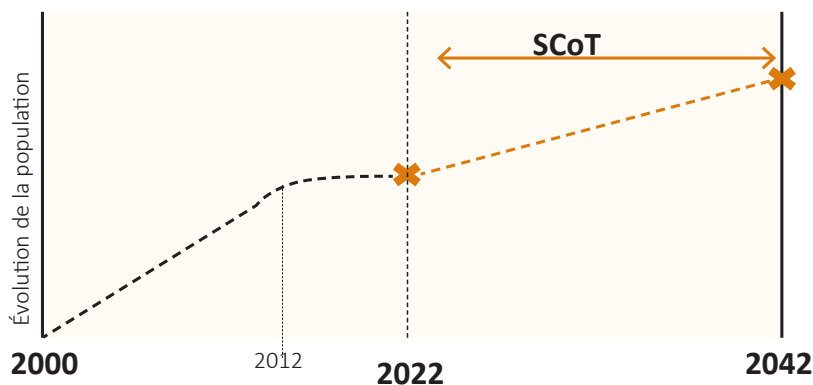
- > Favoriser le report modal et les mobilités alternatives à la voiture individuelle



PILIER 2. ASSURER UN MAILLAGE TERRITORIAL COHÉRENT DES CENTRALITÉS ATTRACTIVES ET DYNAMIQUES, GAGE D'UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET SOLIDAIRE DU TERRITOIRE

S'APPUYER SUR UNE ARMATURE URBAINE CONSOLIDÉE POUR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

- > Affirmer une dynamique démographique et d'accueil de population de l'ordre de 0.5%/an en s'appuyant sur une attractivité territoriale.
- > Affirmer le rôle des polarités principales en lien avec le niveau de services et le déploiement d'une mobilité durable



Afficher une dynamique démographique et une attractivité territoriale

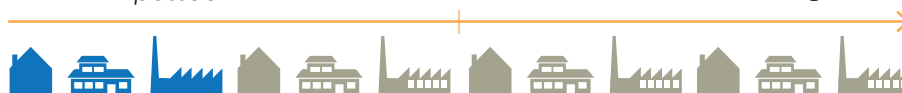
INSCRIRE LE TERRITOIRE DANS UNE LOGIQUE DE SOBRIÉTÉ FONCIÈRE ET LIMITER L'ÉTALEMENT URBAIN

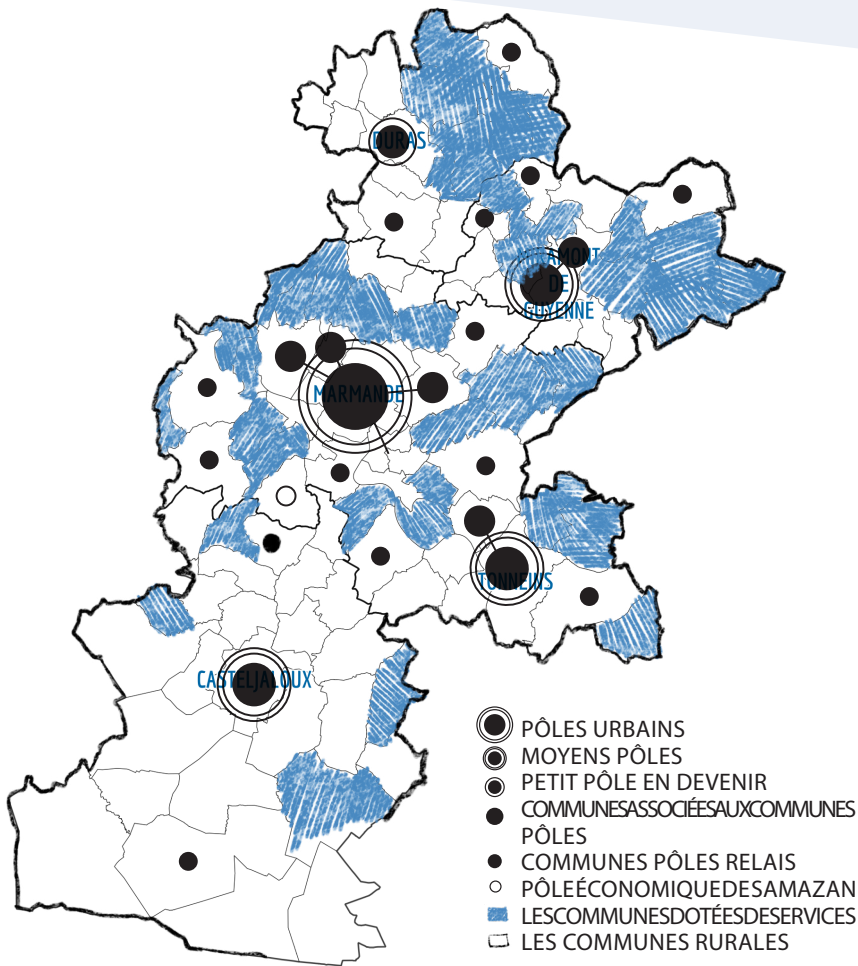
**- 50 %
D'EXTENSION**

par rapport à la décennie
passée

Tendre vers la **ZÉRO
ARTIFICIALISATION
NETTE D'ICI 2050**

échelle régionale





1. S'APPUYER SUR UNE ARMATURE URBAINE CONSOLIDÉE POUR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

2. REVITALISER L'ENSEMBLE DES CENTRALITÉS EN DÉVELOPPANT DES DÉMARCHES TRANSVERSALES

- > Poursuivre la reconquête des centralités
- > Développer une politique commerciale en faveur des centralités
- > Se doter de services et d'équipements de qualité garantissant la cohésion sociale

3. RÉPONDRE AUX PARCOURS RÉSIDENTIELS DE TOUS LES HABITANTS PAR UNE POLITIQUE DU LOGEMENTS DIVERSIFIÉE

- > Développer l'attractivité de l'offre en diversifiant les produits proposés
- > Répondre à l'évolution du profil des ménages en adaptant l'offre de logements pour tous
- > Améliorer le parc de logements

PILIER 3. FAIRE DES ATOUTS CULTURELS, TOURISTIQUES ET PATRIMONIAUX DES VECTEURS D'ATTRACTIVITÉ ET DE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

1. CONFORTER LE TERRITOIRE COMME DESTINATION TOURISTIQUE ET CULTURELLE D'IMPORTANCE

- > Favoriser l'émergence d'une économie créative culturelle et touristique
- > Coordonner et rendre plus lisible l'offre culturelle et touristique du territoire du Pays
- > Accompagner l'émergence d'une offre culturelle et touristique durable et de haute qualité

2. S'APPUYER SUR LES ATOUTS PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS DE V3G POUR DÉVELOPPER SON ATTRACTIVITÉ

- > Préserver et valoriser la qualité des cadres de vie, richesses immatérielles du territoire

3. PRÉSERVER ET RÉGÉNÉRER LA BIODIVERSITÉ

- > Renforcer les continuités écologiques
- > Préserver la ressource en eau et assurer sa réutilisation
- > Préserver les sites naturels d'importance





PILIER 4. ANCRER DURABLEMENT LE TERRITOIRE EN S'APPUYANT SUR SES RESSOURCES

1. PÉRENNISER DES ESPACES AGRICOLES GARANTS D'UNE AGRICULTURE PERFORMANTE LOCALE ET DE QUALITÉ

- > Préserver le foncier agricole stratégique
- > Accompagner le développement d'une agriculture responsable
- > Faciliter les circuits courts alimentaires
- > Accompagner l'agriculture, la sylviculture et la viticulture dans les transitions

2. FAIRE DU TERRITOIRE UN ACTEUR MAJEUR EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- > Réduire les besoins en énergie, au travers du soutien à l'amélioration de l'habitat ancien ou dégradé
- > Développer des mobilités durables pour tous
- > Déployer les énergies renouvelables

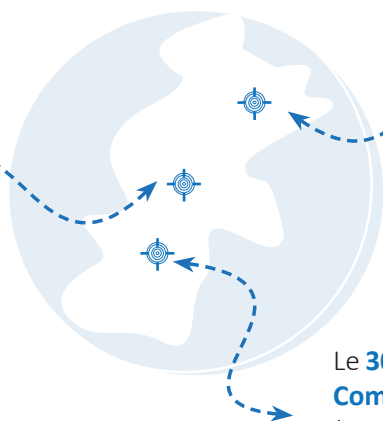
3. RENFORCER L'IMAGE D'UN TERRITOIRE DE SANTÉ ET DE BIEN VIVRE PAR UN CADRE DE VIE COHÉRENT

- > Anticiper les effets du changement climatique sur la gestion des ressources et des risques
- > Lutter contre les déserts médicaux
- > Prendre en compte les risques d'inondation dans les aménagements
- > Conforter l'action sociale sur le territoire, notamment en anticipation du vieillissement de la population



DES RÉUNIONS PUBLIQUES POUR S'INFORMER ET DISCUTER

Le **09 Octobre 2024** au **Centre de Formation Professionnel de Marmande** à **18h30**.



Le **21 Octobre 2024** à la **Salle des fêtes de Bourgougnagne** à **18h30**.

Le **30 Octobre 2024** au **Siège de la Communauté de Communes des Coteaux et Landes de Gascogne** (Grezet Cavagnan) à **18h30**.



VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE, COMMENT PARTICIPER ?

En envoyant un courrier
A Mr. le Président du Pôle
Territorial Val de Garonne
Guyenne Gascogne
Place du marché
47 200 Marmande

Les registres de concertation
Des registres destinés à
récolter vos avis aux sièges des
intercommunalités et du Pôle
Territorial

En envoyant un mail
A l'adresse :
poleterritorialv3g@valdegaronne.fr



www.valdegaronne.fr
Site internet dédié au Pôle
Territorial



Pôle territorial
Val de Garonne -
Guyenne - Gascogne